

PRESSE DU 22.03.2016

AVERTISSEMENT - Ces informations sont "glanées" tous les jours, dans le but de fournir une information rapide. Ce que j'estime mériter un signalement particulier est **surligné en jaune**, et d'éventuelles remarques de ma part sont en **rouge**. A l'origine, ces informations étaient destinées aux personnes et associations amies dans l'Aude et les P.-O. qui luttent contre le massacre de nos paysages, et tout le reste, mais au cours des semaines et des mois, la liste des destinataires s'est considérablement allongée. C'est une lettre d'information privée !

Seules les versions que vous aurez vérifiées via les liens signalés – et qui circulent donc sans restriction sur le web - doivent être considérées comme valables : en effet, en reformatant et uniformisant les textes déchargés, des erreurs involontaires ont pu s'y introduire. Dans beaucoup de cas, je suis obligé d'extraire l'information qui nous intéresse d'un ensemble plus vaste (comptes-rendus des conseils municipaux par ex.). Pardonnez les imperfections de présentation : mais c'est la rapidité de l'information qui prime ! En diffusant des informations provenant de toutes les régions de la France, chacun pourra se rendre compte de la menace que représentent les éoliennes industrielles. – Occasionnellement, des informations provenant de la Suisse, de la Belgique ou du Canada sont ajoutées.

TOUS UNIS CONTRE LE TERRORISME NOUS LE DEVONS AUX VICTIMES

=== FED & EPAW =====



LETTRE D'INFORMATION : 22 mars 2016



Capital

Article paru dans Capital.fr

22/03/16 à 16:30

Mis à jour le 22/03/16 à 16:39

Scandale immobilier : le vendeur d'un haras et son notaire condamnés pour avoir dissimulé un projet éolien

!

TEXTE : VOIR LA RUBRIQUE « GENERALITES » CI-DESSOUS

=== PETITIONS =====

=== ASSOCIATIONS =====

=== OFFSHORE =====

Voici deux documents (en PJ) concernant les interdictions de circulation pour les bateaux (pêcheurs compris) dans TOUS les parcs éoliens offshore allemands.

Ces documents proviennent de l'organisme "Bundesamt für Seeschifffahrt und Hydrographie" (Federal Maritime and Hydrographic Agency of Germany) (BSH) basé à Hambourg et Rostock (800 salariés).

Le BSH est l'organisme d'état allemand qui délivre les autorisations d'installation et d'exploitation des parcs éoliens offshore.

Les 2 documents joints traitent:

"(...) de la définition de la zone de sécurité pour le parc éolien et des règles de circulation dont il découle que circuler dans le parc éolien avec un bateau quelque soit sa taille est interdit. La pêche est interdite et explicitement mentionnée (...).* On ne peut être plus clair.

Ils sont en allemand **et anglais !!** donc on pourra les utiliser à nos fins locales facilement.

1) Le 1er document est un document de synthèse sur un certain nombre de notifications et règles en date de janvier 2016. Il traite notamment de tous les parcs éoliens offshore allemands (sont tous listés)

Les paragraphes concernant l'éolien offshore sont marqués en fluo jaune (pages 4.9 - 4.10).

On relèvera en particulier:

- une zone de sécurité qui est définie, de 500 m autour des parcs
- une interdiction de naviguer dans la zone de sécurité
- une interdiction de s'accrocher aux installations et d'utiliser des filets chalut de fond ou dérivants (bottom trawl nets/drift nest) ou autre équipement similaire

2) J'ai joint en plus le document spécifique du parc éolien offshore dit de Butendiek (mise en service en août 2015 - 80 éoliennes) situé en face de l'île de Sylt en Mer du Nord. Il reprend finalement les contraintes de la note centrale

NB: D'après un biologiste travaillant à la collectivité de Westerland sur l'île et d'autres sources, Sylt est maintenant entourés d'éoliennes: sur la côte, le parc de Butendiek (en service en été 2015) et encore un autre parc danois plus loin, Ils sont désabusés et amers.

Il explique en outre que le parc de Butendiek situé à 30 km est bien bien visible (serait le cas du Parc St-Nazaire pour Noirmoutier)... on n'ose pas imaginer avec 12 km pour l'île d'Yeu.

Pour info, à Sylt on pêche(ait) des poissons, des crabes, des poissons plats, des maquereaux et autres (à vérifier entièrement si nécessaire)

Merci de vos remarques ou corrections éventuelles. Je ne suis pas à l'abri d'une erreur.

Bonne utilisation sinon!

Cordialement

Jeanne Hazard

+ 49 176 48 36 49 38

jeannehazard10@gmail.com

* hormis le parc EnBW1 en Mer baltique: bateaux de moins de 24 m autorisés - mais néanmoins interdiction pour tout bateaux de pêche/filets

DEMANDER LES P.J. A L'AUTEUR jeannehazard10@gmail.com

===OFFSHORE FLOTTANT =====



<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/green-business/l-actualite/eolien-flottant-nenuphar-tient-son-cap-558708.html>

Eolien flottant : **Nenuphar** tient son cap

Par Olivier Barrellier / Cleantech Republic | 22/03/2016, 11:42 | 877 mots



(Crédits : Nenuphar)

Avec plus de 15 millions d'euros de fonds levés depuis sa création en 2009, Nenuphar compte parmi les start-up cleantech françaises les plus attendues. Après plusieurs prototypes à terre, elle annonce son premier test offshore pour 2017. Explications avec son CEO, Olivier Jaboulay.

Cleantech Republic : Nenuphar a atteint l'âge de raison. Quel regard portez-vous sur ce parcours ?

Olivier Jaboulay : C'est un long chemin que la création d'un nouveau mode de production d'électricité à l'échelle industrielle. D'autant plus pour une start-up ! En sept ans, nous avons essentiellement conçu, construit, et testé à terre, trois prototypes de 35KW à 600KW. Les données recueillies nous ont permis d'une part de valider et/ou d'amender nos modèles de simulation numérique, et d'autre part de déterminer le point d'équilibre du modèle économique de nos futurs clients exploitants. Beaucoup d'ingénierie donc... et des embauches puisque nous sommes aujourd'hui plus de 40 personnes.

Votre « roadmap » correspond-elle aux évolutions du secteur ?

Tout à fait. On parle beaucoup de l'éolien offshore en France du fait des six projets poussés par les pouvoirs publics, mais à l'échelle mondiale - qui est bien sûr est notre terrain de jeu - le Nord de l'Europe est plutôt précurseur. L'offshore posé est en plein essor, et le flottant - qui ouvrira considérablement le nombre de sites éligibles - en est au début de son histoire industrielle. On estime qu'il sera mûr vers 2030, avec entre 30 et 40 GW installés dans le monde. Notre roadmap prévoit un premier prototype en mer de 2 MW en 2017, un second de 5 MW en 2019, et une ferme pilote post-2020. Nous sommes donc complètement en phase avec l'éclosion de ce nouveau marché.

Vous annoncez un prototype birotor d'un nouveau genre...

Effectivement les retours d'expérience de notre troisième prototype - encore en étude à Fos-sur-Mer - ont été riches d'enseignements technico-économiques et nous poussent à deux évolutions majeures. D'abord, côté rotor, avec le passage de 3 pales twistées à 2 pales droites pitchées.

Là, nous allons avoir besoin d'explications...

Les pâles twistées - c'est-à-dire de forme complexe, proche d'une hélice - sont performantes mais très chères à fabriquer. Nous avons donc cherché et trouvé une meilleure équation technico-économique avec des pales au profil très simple (plus proche d'une aile d'avion) assorties d'un « pitch », c'est à dire la possibilité de modifier la position des pales en rotation pour travailler à l'optimum de rendement de l'ensemble rotor/générateur.

Et la deuxième innovation donc ?

Elle se situe à l'échelle de l'éolienne et se nomme TwinFloat. Nous avons adapté à l'éolien un concept bien connu en aérodynamique : l'utilisation simultanée et synchronisée de deux rotors tournant en sens inverses. Les avantages techniques pour développer la compétitivité sont nombreux. D'abord, le flux d'air se concentre entre les deux rotors, ce qui dope le productible. Ensuite, l'effet de sillage (état instationnaire) s'avère très peu pénalisant et se dissipe rapidement, ce qui permet une quasi annulation des pertes correspondantes et un layout (ndlr : le plan d'un parc éolien) plus dense, donc moins d'emprise en mer et moins de câbles sous-marins. De plus, les efforts de renversement sur le flotteur s'annulent partiellement, ce qui permet d'en réduire significativement la taille. Enfin, le concept TwinFloat présente également un important intérêt économique : la possibilité d'atteindre *a minima* 5 MW par unité de production à partir de composants standards, éprouvés, et moins chers que le sur-mesure.

Pouvez-vous chiffrer ces avantages pour l'exploitant ?

Pas encore avec une grande précision, car c'est justement l'objet des futurs prototypes. Mais nous attendons un LCOE (Levelized Cost of Energy) inférieur de 30% comparé à la concurrence en flottant, pour des parcs de l'ordre de 500 MW, soit un coût de l'électricité entre 110 et 130 € du MWh. Dans le détail, nous estimons l'économie d'investissement entre 5 et 10%, des coûts d'exploitation similaires (annuellement 4 à 6% de l'investissement initial) et un productible de 15 à 20% supérieur. Une performance obtenue par le design de l'éolienne lui-même, mais aussi par nos algorithmes (brevetés) temps réel de gestion du pitch et de la synchronisation des rotors.

Vous avez levé plus de 15 millions d'euros en 2014. Est-ce suffisant pour aller jusqu'à la commercialisation ?

Rappelons d'abord que nos investisseurs nous soutiennent financièrement (Areva, BPIFrance, IDinvest, l'ADEME, la Région PACA, la Commission Européenne), mais sont aussi tous très actifs et compétents sur le secteur cleantech. Cela rassure nos interlocuteurs et nous donne la visibilité nécessaire. Nous préparons effectivement une levée de fonds significative pour cette année, essentiellement pour continuer les développements techniques, mais aussi pour consolider notre présence commerciale à l'international. Il nous faut être actifs et visibles dès maintenant pour exister dans l'écosystème des pays qui passeront à l'acte en premier. Nous menons d'ailleurs des approches préliminaires intéressantes en Asie, notamment au Japon et en Chine... Mais vous n'en saurez pas plus !

Nenuphar en bref...

- *Date de création : 2009*
- *Effectifs : 42 (en croissance) répartis sur 3 sites : Lille, Paris et Aix en Provence*
- *Financement : 15M€ levés en 2014 (Fonds Ecotechnologies géré par Bpifrance, Areva, Idinvest Partners)*

- Lauréat du concours « les 21 startups des cleantech ambassadrices de la French Tech à la Cop21 » dans la catégorie « Energies Propres »

TwinFloat en bref :

- Puissance : 5 MW
- Dimensions : hauteur : 120m / diamètre : 60m / entraxe : 90m
- Flotteur : moins de 1500 tonnes d'acier,
- Profondeur max : pas de limite technique

===GENERALITES=====

Capital

<http://www.capital.fr/immobilier/actualites/scandale-immobilier-le-vendeur-d-un-haras-et-son-notaire-condamnes-pour-avoir-dissimule-un-projet-eolien-1111206>

Scandale immobilier : le vendeur d'un haras et son notaire condamnés pour avoir dissimulé un projet éolien !

22/03/16 à 16:30

Mis à jour le 22/03/16 à 18:22



Tous droits réservés - © DR

Les installations d'éoliennes sont entachées depuis plusieurs années par de sombres histoires de prises illégales d'intérêts incriminant des édiles. Pour la première fois, le vendeur d'un bien immobilier - en l'occurrence un haras normand - et son notaire viennent d'être condamnés pour avoir dissimulé à l'acheteur un projet éolien à proximité du haras. Un jugement inédit prononcé par le TGI d'Argentan dans l'Orne.

22 hectares de terrain, avec une écurie et une dépendance de 125 mètres carrés ! Lorsqu'à l'été 2012, Lucie Nivelles boucle l'acquisition de son haras, sur la commune de Goulet dans l'Orne, cette passionnée de canassons se dit qu'elle va enfin pouvoir réaliser son rêve : ouvrir un centre de soins pour chevaux dans un coin reculé de la campagne normande. Las, le beau rêve à 530.000 euros tourne vite au cauchemar, la propriétaire découvrant, peu de temps après la signature, que 10 éoliennes géantes s'appêtent à jouter sa propriété ! A tout juste 100 mètres de son terrain pour les plus proches...

Après quatre ans de procédures judiciaires acharnées, la justice vient de lui donner raison. Dans un jugement rendu le 26 février dernier, dont Capital.fr s'est procuré une copie, le Tribunal de grande instance d'Argentan (Orne), a fait annuler la vente du haras et a simultanément condamner pour tromperie le vendeur, la société d'aménagement foncier et rural de Basse Normandie (SAFER), chargée de la commercialisation du bien, ainsi que le notaire.

Dans cette décision, inédite en matière d'affaires éoliennes, les juges reprochent aux différentes parties d'avoir sciemment caché à la plaignante l'existence du projet éolien, alors même que celle-ci en avait fait une des conditions pour installer son centre de soins pour chevaux. L'ex-proprétaire est sommé de rembourser entièrement à Lucie Nivelles la somme de 530.000 euros, sans compter les intérêts par jour de retard. De son côté, la SAFER est condamnée à payer 26.500 euros à la victime, ce que à quoi s'ajoute une amende de 9.850,20 euros pour le notaire, hors intérêts là encore.

Lire aussi : [Scandale des éoliennes, les condamnations d'élus pour prise illégale d'intérêts s'empilent](#)

Contactée par nos soins, la direction de la SAFER dit reconnaître son erreur d'appréciation dans cette affaire et le bien-fondé du jugement. Mais les rôles du vendeur et surtout du notaire s'avèrent beaucoup plus troublants. En tant qu'officier ministériel, ce dernier se doit, en théorie, de communiquer à l'acheteur toute information sur le bien convoité. "Or il est clairement établi qu'en l'espèce il avait eu connaissance de ces projets d'éoliennes par le biais d'un mail que lui avait adressé la mairie de Goulet peu de temps avant la signature", observe Ivan Jurasinovic, avocat de la victime. Une copie de la lettre, dont nous publions un extrait, l'atteste.

Renseignements complémentaires		OUI	NON
- En règle générale, existe-t-il à votre connaissance des servitudes ou projets en cours pouvant intéresser cet immeuble ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
si oui, lesquels ?			
Construction d'un Parc éolien Permis déposé le 31 Janvier 2012			
- Autre :			

Sceau de la Mairie et signature



Date

16 Juillet 2012

Quelles motivations ont donc poussé le notaire incriminé à retenir cette information de premier ordre ? La peur de voir la vente capoter ? Une proximité non établie entre ce dernier et le vendeur ? Contactée l'étude de maître Martin n'a pas souhaité répondre à nos sollicitations.

En attendant, cette affaire - dont la gravité se mesure aussi par la perte de valeur que risque d'occasionner le parc éolien sur le fameux haras - pourrait ne pas s'arrêter là. Le procès pourrait désormais se poursuivre au pénal. Avec cette fois, des peines encourues beaucoup (beaucoup) plus lourdes pour le vendeur et son notaire. A suivre...

Guillaume Chazouillères

+++++

CÔTE-D'OR ENVIRONNEMENT



■ En Côte-d'Or, comme dans de nombreux départements, chaque implantation de nouveau parc éolien est source de polémique. Photo Jérémy BLANCFÉNE

L'industrie éolienne intègre la commission « sites et paysages »

Deux représentants de l'industrie éolienne viennent d'être nommés au sein de la commission départementale de la « nature, des paysages et des sites ». Une commission amenée à se prononcer sur l'implantation... d'éoliennes. La conséquence d'un décret de 2014. Explications.

1. Qu'est ce que la commission départementale de la « nature, des paysages et des sites » (CDNPS) ?

Il s'agit d'un collège d'experts nommés par arrêté préfectoral et qui sont amenés à se prononcer sur de multiples projets d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture...

« La commission concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable », expliquent les services de l'État.

Présidée par le préfet dans chaque département, cette commission est composée de quatre collèges : un collège de représentants des services de l'État ; un collège de représentants d'élus des collectivités territoriales ; un collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie ; de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles ; et, enfin, un collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée.

2. Pourquoi la composition de la commission a été modifiée ?

« Dans le cadre de la généralisation de l'expérimentation de l'autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2015, les demandes d'autorisation concernant l'installation d'éoliennes peuvent faire l'objet d'un examen par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) dans sa formation spécialisée « sites et paysages » », commentent les services de l'État en Côte-d'Or. « L'article 18 du décret du 2 mai 2014, relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, impose de nommer des représentants des exploitants d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein de la formation « sites et paysages ». C'est pourquoi l'arrêté préfectoral du 19 février 2016 modifie la composition de la CDNPS de Côte-d'Or et plus particulièrement de la formation « sites et paysages » en intégrant, dans le 4^e collège des « personnes compétentes », deux représentants éoliens titulaires et deux suppléants. »

3. Que dénoncent les opposants à l'éolien ?

Les associations qui s'opposent à l'éolien dénoncent, à travers l'application de ce décret, un « conflit d'intérêts flagrant », conséquence d'un « lobbying actif » des industriels de l'éolien en France depuis plusieurs années. Concrètement, lorsqu'il examinera des dossiers traitant de « sites

et paysages » en Côte-d'Or (hors éolien), le collège des « personnes compétentes » sera composé de François Tainturier (géographe), Arnaud Postansque (Vieilles Maisons de France), Jocelyne Pretet (agronome à Agro-Sup Dijon) et Martine Sperenza (Auxonne Patrimoine). Mais dès lors qu'il s'agira de statuer sur un dossier éolien, Mmes Pretet et Sperenza seront remplacées par Laurent Bardouil (société La Compagnie du Vent, représentant le syndicat des énergies renouvelables) et Mathieu Mamers (société WKN, délégué de France énergie éolienne pour la Bourgogne). En résumé : deux salariés de deux des plus importantes sociétés du secteur éolien vont désormais donner leur avis sur la pertinence d'implanter ou non des éoliennes sur le territoire du département. Et c'est la loi qui les y autorise.

Bertrand Lhote

La position de la préfecture

Les services de la préfecture en Côte-d'Or précisent : « Ces représentants éoliens ont été proposés par les deux syndicats des professionnels de la filière éolienne et énergies renouvelables, France Énergie Éolienne (FEE) et le syndicat des énergies renouvelables (SER). Ils siégeront au sein de la CDNPS, lors de l'examen des dossiers éoliens qui seront déposés dans le cadre de l'autorisation unique, en remplacement de deux autres membres, afin de conserver la répartition à parts égales des membres dans chaque collège. »

Rédaction de Côte-d'Or
7 boulevard Chanoine-Kir
21000 Dijon

Téléphone
Rédaction : 03.80.42.42.42

Mail
redaction21@lebienpublic.fr

Web
www.bienpublic.com

Facebook
https://www.facebook.com/
BienPublic21



<http://www.lagazettedescommunes.com/434272/biodiversite-eolien-smart-grids-diesel-batiment-earth-hour-sncf-velo-forets-qualite-de-lair/>

Biodiversité – Eolien – Smart Grids – Diesel – Bâtiment – Earth Hour – SNCF – Vélo – Forêts – Qualité de l’air – Route solaire...

Publié le 21/03/2016 • Par La Rédaction • dans : Actu ingénierie publique

La synthèse de l'actualité du 15 au 21 mars 2016, sur les thématiques qui intéressent l'ingénierie publique : biodiversité, énergie, transport, bâtiment...

EXTRAIT

Eolien – Le [projet de loi relatif à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine](#) pourrait bien rester en travers de la gorge des acteurs de l’éolien. Dans la droite ligne des décisions déjà votées au Sénat, les députés qui examinaient le texte en commission, n’ont pas supprimé la [mesure visant à limiter le développement des éoliennes dans un rayon de 10 km dans bâtiment historique](#). Ils ont cependant allégé quelque peu le dispositif, en supprimant l’avis conforme de l’architecte des bâtiments de France (ABF). En revanche, il sera désormais nécessaire d’obtenir l’avis simple de la future Commission régionale du patrimoine et de l’architecture. Restera alors au préfet la décision finale de valider ou non la demande d’autorisation.

ETC.

===REGIONS=====

ALPC

87 HAUTE-VIENNE

87500 Saint-Yrieix-la-Perche



<http://www.l-echo.info/article/saint-yrieix-perche/2016-03-22/projet-parc-eolien-en-exposition-40560.html>

Le projet de parc éolien en exposition

Soumis par [Rédaction régionale](#) le mar, 22/03/2016 - 18:29

[Haute-Vienne](#) » [Saint-Yrieix-la-Perche](#)



Saint-Yrieix-la-perche

La Compagnie du Vent, filiale d'ENGIE, invite actuellement les habitants de Saint-Yrieix et des communes voisines à une présentation du projet de parc éolien sur la commune de Saint-Yrieix.

Il y a quelques mois, le conseil municipal a décidé de lancer une étude de faisabilité d'un parc éolien sur la commune. Pour rappel, l'énergie éolienne est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs. En luttant contre le changement climatique, l'énergie éolienne participe à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels. La production éolienne d'électricité suit notre consommation d'énergie : le vent souffle plus souvent en hiver, cette saison étant celle où la demande d'électricité est la plus forte. De plus, autre avantage, l'électricité éolienne garantit une sécurité d'approvisionnement face à la variabilité des prix du baril de pétrole. Les premiers résultats de l'étude de faisabilité font apparaître des points positifs. Un secteur a d'ores et déjà été ciblé, il s'agit du nord de la ville, du côté de La Ribière, Champsiaux et Marneix.

Selon le chef de projet de La Compagnie du Vent, (filiale d'Engie) Arnaud PrévotEAU, même si rien n'est encore décidé, six éoliennes au maximum pourraient être installées. Leur nombre sera fixé en fonction du retour des études. Hormis le fait de produire une énergie propre, la commune bénéficierait en plus de retombées économiques, d'origines essentiellement fiscales. Par exemple, les éoliennes sont soumises à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et à l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). Selon le site «comprendre-eolien.fr», en moyenne, l'implantation d'un parc de 5 éoliennes de 2 MW génère, chaque année, 130.000 euros de ressources fiscales, dont 68,3% (85.000 euros) reviennent aux communes, 28,2% au département et 3,5% à la région.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur ce projet et sur l'énergie produite par les éoliennes en parcourant l'exposition qui se tient actuellement et jusqu'à vendredi à l'Espace François-Ferraud de 9 h à 17 h.

ALPC

33 GIRONDE

33230 Maransin

17 mars 2016



PROJET D'ÉOLIENNES A MARANSIN

Les maires des communes forestières sont contre

Les maires des communes forestières estiment que le projet des éoliennes à Maransin gênera l'intervention des Canadairs en cas d'incendie. Ils ont écrit au préfet et invitent leurs administrés à donner leur avis sur les registres de l'enquête publique qui vient de s'ouvrir.

Anne CAZAUBON

Ils ont pris leur plus belle plume et rédigé un courrier. Tous quasi unanimes pour protester contre l'implantation de cinq éoliennes en plein cœur du massif forestier de la Double. « Une ineptie », soutient Fabienne Krier, le maire de Bayas qui coordonne un peu la fronde des maires des communes forestières de cette région à l'exception de quelques-unes. Ils ne sont pas contre les énergies renouvelables et n'ont rien contre les éoliennes en particulier, du moins « dans un endroit plus judicieux.



Fabienne Krier, maire de Bayas aux côtés de son 1^{er} adjoint Christian Raymond et de Bruno Lavidalie maire de Lagorce (debout).

Ici tout le monde sait que ce n'est pas pertinent » insiste Fabienne Krier. Dans la lettre adressée au directeur du Service départemental d'incendie et de secours, tous s'interrogent « sur les contraintes que ces éoliennes géantes (NDLR. 180 mètres de hauteur) vont faire peser sur l'intervention des Canadairs dont nous souhaiterions par ailleurs qu'ils fussent pré-positionnés pour certains en grande région Aquitaine. Nos administrés ont en effet été très sensibles à l'efficacité de leur action qui a permis de venir à bout l'an dernier de l'incendie sur la commune de Saint-Christophe-de-Double en limitant à 65 hectares l'étendue des destructions » écrivent-ils dans ce courrier qu'ils ont adressé en copie aux préfet de Région, sous-préfet

de Libourne, président du Conseil départemental de la Gironde mais aussi aux présidents des communautés de communes du Libournais, de Haute-Saintonge et du pays de Saint-Aulaye. « Nous avons eu cinq départs de feu cet été, comme on en a tous les ans. Si le front de feu démarre dans ce secteur, il sera trop tard pour l'arrêter car il aura déjà pris trop d'ampleur et un débroussaillage régulier et des réserves d'eau supplémentaires n'y suffiront pas », poursuit Fabienne Krier qui se réjouit de la suspension d'un projet similaire par le Conseil d'État. Outre l'argument du risque d'incendie, le maire de Lagorce, Bruno Lavidalie relève aussi, comme l'a déjà fait il y a un mois le conseiller régional CPNT Eddie Puyjalou sur le



Photomontage depuis la D145 à l'ouest de Cercoux.

registre des observations du public, « l'inconvenance » de défricher à un endroit où l'action publique, avec l'argent public, a remembré, replanté et ambitionné une reconstruction forestière pour cette partie du territoire après la tempête de 99. « Nous avons travaillé durant des années pour cette réorganisation. Je pense que ce serait gaspiller l'argent public », poursuit Bruno Lavidalie qui n'hésite pas non plus à évoquer l'impact financier d'un tel projet sur l'entretien des routes après l'enfouissement de la ligne de raccordement et leur fréquentation par les camion-toupies pour réaliser les bases de béton des éoliennes. Tous regrettent encore une décision qui pourrait impacter leur économie locale émergente à savoir l'utilisation de la biomasse. Des capteurs sur les routes, d'autres systèmes éoliens tels que « l'arbre à vent » conviendraient bien mieux que « ces géantes » comme ils les appellent. L'enquête publique a démarré depuis lundi. Elle se prolonge

jusqu'au 14 avril et concerne plusieurs communes dans un rayon de 6 kilomètres. Les maires signataires invitent ceux qui sont du même avis qu'eux à venir le dire, assurent d'ores et déjà qu'ils sont prêts à se mobiliser davantage et demandent aux élus qui n'ont pas encore pris position de les rejoindre « dans leur combat ». « Après, si le préfet doit passer outre nos avis, il prendra ses responsabilités. Nous estimons que nous aurons fait le maximum pour la sécurité de nos administrés » terminent-ils.

(1) Sont signataires Georges Delabroy (St-Christophe-de-Double); Fabienne Krier (Bayas); Michel Vacher (Le Fieu); David Redon (Porchères); Hélène Estrade (Lapouyade); Bruno Lavidalie (Lagorce); Sophie Blancheton (Chamadelle); Bernard Nadeau (Les Eglisottes-et-Chalaires); Jean-Pierre Martinet (Tizac-de-Lapouyade); Jean-Pierre Alléaume (Bédénac) et Jean-Paul Labeyrie (Laruscade).

(2) Les communes concernées par l'enquête publique: Clérac, Cercoux, La Clotte, Lagorce, Guîtres, Bayas, St-Martin-de-Laye, St-Martin-du-bois, St-Ciers-d'Abzac, Maransin, Tizac-de-Lapouyade et Lapouyade.

+++++

LRMP

30 GARD

30350 Maruéjols-lès-Gardon

PAS D'ÉOLE À MARUÉJOLS

http://projetvalecomaruejols.blogspot.fr/2016_03_01_archive.html

lundi 21 mars 2016

BI n°7- 03 2016- LE PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSE PAR LA PREFECTURE, le conseil municipal POURSUIT en coulisse

Alors que la loi impose à la Mairie de Maruéjols Lès Gardon d'afficher toutes les décisions relatives aux permis de construire déposées sur la commune, le retour de la préfecture du permis VALECO pour la construction de 6 éoliennes industrielles n'a pas été communiqué à la population.

CE REFUS REMONTE POURTANT AU 16 JUILLET 2015!

REPUBLIQUE FRANCAISE



Préfet de Gard

dossier n° PC 030 160 14 A0001

date de dépôt : 21 mai 2014

demandeur : SARL PARC EOLIEN DE
MARUEJOLS, représenté par Monsieur GAY
ERICK

pour : la création d'un parc éolien composé de
6 éoliennes et d'un poste de livraison

adresse terrain : lieu-dit COMBE DU FOUR, à
Maruéjols-lès-Gardon (30350)

ARRÊTÉ
refusant un permis de construire
au nom de l'État

Le préfet de Gard,

Vu la demande de permis de construire présentée le 21 mai 2014 par SARL PARC EOLIEN DE MARUEJOLS, représenté par GAY ERICK demeurant 188 RUE MAURICE BEJART lieu-dit CS 57392 34184 MONTPELLIER CEDEX 04;

Vu l'objet de la demande :

- pour la création d'un parc éolien composé de 6 éoliennes et d'un poste de livraison ;
- sur un terrain situé lieu-dit COMBE DU FOUR, à Maruéjols-lès-Gardon (30350) ;
- pour une surface de plancher créée de 146 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 02 septembre 2014;

Vu l'arrêté préfectoral 2014-DM-4-2 du 13/03/2014 donnant délégation de signature à M. François AMBROGGIANI sous préfet d'ALES

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 27/02/2008;
Vu le règlement de la zone N du Plan Local d'Urbanisme;

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Gardon Amont approuvé le 03/07/2008; ;

Vu l'avis favorable de Direction de la sécurité aéronautique d'Etat en date du 25/11/2014 ;

Vu l'avis favorable de Direction de la sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est en date du 31/10/2014 ;

Vu l'avis de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France en date du 09/01/2015 ;

Vu l'avis du S.D.I.S. NIMES en date du 14/11/2014 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de MARUEJOLS LES GARDONS du 21/05/2014 ;

Vu l'avis défavorable du Conseil Municipal de BOUCOIRAN et NOZIERES en date du 28/10/2014 ;

Vu l'avis favorable de UNITE TERRITORIALE ALES en date du 23/12/2014 ;

Vu l'avis favorable de Direction Interdépartementale des Roues Méditerranée en date du 02/12/2014 ;

Considérant les dispositions de l'article 1 du règlement de la zone N du PLU qui précise « sont interdites dans l'ensemble de la zone toutes constructions nouvelles » ;

Considérant les dispositions de l'article 2 du règlement de la zone N du PLU qui précise « ne sont autorisés que les extensions limitées à 30 % de la surface de plancher du bâtiment existant sans que cette extension dépasse 50 m² de plancher, une seule fois à compter de la date d'approbation du présent règlement » ;

Considérant que le projet comprend des constructions nouvelles ;

Considérant que le projet ne respecte pas les dispositions réglementaires applicables au terrain

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est REFUSE.

A ALES, le 16 JUIL 2015
Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet d'ALES

François AMBROGGIANI

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'État. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

C'est donc uniquement parce que le projet d'éoliennes industrielles n'est pas compatible avec le PLU de Maréjols Lès Gardon que le préfet refuse le permis de construire.

toujours comme ça (voir plus loin #).

Sachez que pour supprimer cette zone naturelle, le cabinet Urba Pro recevra 48 113 €HT de la commune, sous couvert de modification du PLU. Le tour de passe-passe sera moins visible !! Et ensuite, plus de barrières : un boulevard pour VALECO et les intérêts privés qui sont liés à ce projet !!!!

Par contre, le vote qui entérinera le nouveau PLU sans la zone « N » ne pourra être voté que par les trois conseillers municipaux qui ne sont pas concernés par le conflit d'intérêt : Mmes Lafuente, Amador et Mr Leblanc ([voir BI n°4 de Mars 2015](#)).

On continue dans la représentativité !!

Une zone « N » ou une ZAD : il faut réagir !

1. Il est à déplorer que le préfet n'ai retenu qu'un seul motif (lié à l'urbanisme) si facilement contournable, alors que de nombreuses autres raisons de refus ont été occultées. Parmi celles-ci :

Considérant le conflit d'intérêt manifeste étant à la base de ce projet et les risques judiciaires pour Mrs Félix, Allier, Boulard, Compan, Meissonnier, Vincent et Mmes Laurent et Llinares ;

Considérant le risque pour la faune sauvage et la flore, car ce projet est situé sur la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) de type II n° 3018 du Bois des LENS ;

Considérant le risque incendie réel et rappelé par les refus de la préfecture des permis de construire des projets éoliens situés sur le Bois des Lens en date du 10/11/2009 et du 25/11/2014 (voir aussi Arrêt du Conseil d'état du 23/12/2015) ;

Considérant la dégradation paysagère évidente que représente ce projet éolien pour les communes de Boucoiran, Cassagnoles, Vézénobres, St Bénézet, Ners, Moussac, Brignon, Cruviers Lasours, Lédignan, Massanes, Cardet, Ribaute, ...

Considérant la dépréciation immobilière accompagnant tous les projets éoliens en France, et confirmée par les cours d'appel d'Angers (08-06-2010), de Douai (16-04-2009) [...] et les

Tribunaux de Grande Instance de Montpellier (04-02-2010), de Bressuire (03-05-2010), ...

Considérant l'augmentation de la facture d'électricité pour tous les ménages Français, liée à l'augmentation de la CSPE, cet impôt déguisé qui sert à financer le rachat de l'électricité aux promoteurs (+80 % en 10 ans, pour représenter bientôt 20 % de la facture d'électricité).

Le permis de construire de ce Grand Projet Inutile Imposé doit être définitivement REFUSE.

Témoignage

L'émission de radio « Un jour en France » sur France Inter du mardi 16/02/2016 avait pour sujet *Les éoliennes industrielles*. Jean Marty, retraité agricole porte-parole de "Agir pour le Lévezou" a témoigné au téléphone de sa vie au pied de 74 éoliennes industrielles, depuis Vezins de Lévezou en Aveyron:

« *Les promesses des promoteurs avant que les éoliennes arrivent, c'est une chose, mais quand elles sont là, c'est une autre histoire. On nous les avait présentées comme un outil de développement de notre territoire, mais en fait, c'est tout le contraire qui se passe, parce que leur impact sur le tissu social est catastrophique. Or, quand il n'y a pas de cohésion sociale sur un territoire, il ne peut pas y avoir de croissance, on ne construit pas un projet dans la discorde.*

Nous constatons que chaque fois que l'on introduit le mot « éolienne » dans un pays, on introduit la division partout : chez les élus, dans les familles, chez les enfants à l'école, dans les associations, chez les professionnels du commerce, du tourisme, de l'artisanat, ...dans les équipes d'entraide entre les agriculteurs, ... Il y a des amis d'enfance qui sont fâchés à mort à cause des éoliennes. [...]

Et cette fracture elle est la conséquence des méthodes commerciales de opérateurs qui sous évaluent et cachent volontairement les nuisances, quand ils présentent leurs projets aux élus, à la population et aux signataires. [...] Il y a d'une dizaine d'année, il y avait des gens qui venaient s'installer à la campagne, aujourd'hui, on a des gens qui s'en vont.

(#) Toutes les études d'impact, tous les sondages sont payés par les promoteurs. Et de ce fait, ils contrôlent les résultats qui, bien sûr, leur sont toujours favorables. Ils nous ont montrés des photomontages d'éoliennes pas plus hautes que les arbres, ils disent qu'on ne les verra pas de tel hameau, mais la réalité est toute autre : ils ont bousillé nos paysages, à tel point que des émissions télé comme « Des racines et des ailes » ou le Tour de France en 2015 n'ont pas osé montrer les éoliennes tellement qu'elles ont bousillé le paysage. »

Puisse ce témoignage faire réfléchir :

à Maruéjols Lès Gardon, il est encore temps de stopper ce projet stupide!

RESISTEZ !!

+++++
LRMP

12 AVEYRON

Palanges



<http://www.centrepresseaveyron.fr/2016/03/21/projet-eolien-des-palanges-le-ccc-dit-oui-mais,994035.php>

Projet éolien des Palanges : le CCC dit « oui, mais... »

Le 22 mars à 07h00 par RB



«Le Comité Causse Comtal (CCC) est favorable au projet de parc éolien à Bertholène, mais uniquement à certaines conditions...». Telles sont les conclusions du rapport de 12 pages que l'association de défense de l'environnement et de la qualité du cadre de vie vient de livrer au commissaire enquêteur Jean-Louis Baghioni.

Pour mémoire, ce dernier est mandaté pour recueillir et compiler les impressions et les remarques des citoyens dans le cadre du projet dit des Palanges (lire nos précédentes éditions). Lorsque le commissaire enquêteur aura synthétisé toutes les remarques (l'enquête est terminée depuis vendredi), il devra ensuite émettre un avis, positif ou négatif, quant à la réalisation du projet, qui sera tranché en dernier lieu par le préfet.

Trois conditions...

Selon le Comité Causse Comtal, les conditions qui seraient propices à la réalisation de ce parc dans les Palanges sont les suivantes: *«Que la hauteur des 6 mâts des éoliennes n'excède pas 80 mètres (contre 80 à 120 mètres présentés dans le projet). Que le raccordement électrique du parc éolien soit effectué au poste de transformation de Bertholène ou à celui d'Onet-le-Château, comme cela était prévu dans le précédent projet de Vents d'Oc (le promoteur).*

Et enfin, que dans le cas où le raccordement aux postes de Bertholène ou d'Onet soit impossible, le permis de construire du poste de transformation de Bozouls, ainsi que l'autorisation d'exploitation du parc éolien ne soient pas accordés. Du moins tant que Vents d'Oc n'aura pas travaillé à la mise en cohérence du projet du poste de transformation avec celui du parc de 6 éoliennes.» Pour autant, même sous conditions, cet avis favorable ne devrait pas ravir les nombreux opposants au projet qui manifestaient encore il y a peu leur hostilité devant la mairie de Bertholène.

«On nous fait souvent le reproche d'être inféodés aux lobbys de l'éolien. Mais notre ambition, c'est de sortir du nucléaire le plus rapidement possible, se défend Daniel Mazel, le président de CCC. Nous ne l'avons jamais caché, c'est vrai, nous sommes favorables au développement des énergies renouvelables, mais pas n'importe où et n'importe comment. Les projets doivent être réfléchis», a conclu le président Mazel avant de s'en retourner à l'assemblée générale marquant le 20e anniversaire du CCC.

http://www.paris-normandie.fr/detail_communes/articles/5353696/des-nuages-au-dessus-du-projet-d-implantation-des-usines-d-areva-au-havre#.VvFD7LbhAgs

Des nuages au-dessus du projet d'implantation des usines d'Areva au Havre

Publié le 21/03/2016 à 22H32

Partager

Réagir

Industrie. Les deux usines d'assemblage d'éoliennes au Havre vont-elles voir le jour ? Les nuages s'accroissent même si Areva se veut rassurant.



Il y a plusieurs mois, des travaux de carottage et des études de sols ont été menés sur le quai Johannès-Couvert

Une simple dépêche de l'agence Reuters a fait l'effet d'une bombe vendredi dernier (*voir notre édition du 19 mars*). Selon l'agence de presse, [la construction des usines d'assemblage d'éoliennes au Havre serait un frein dans les négociations qui se déroulent à l'heure actuelle entre le groupe allemand Siemens et le groupe espagnol Gamesa](#). Le rachat de Gamesa est en discussion depuis le mois de janvier. Siemens jugerait les marchés obtenus en France par Adwen, la coentreprise formée d'Areva et de Gamesa, insuffisants.

Pour enfoncer le clou, le groupe allemand n'aurait pas l'intention de reprendre les actifs d'Areva au sein d'Adwen, en clair Siemens ne serait pas intéressé par la technologie du géant français qui développe des turbines de 5 à 8 MW. Alors info ou intox dans des négociations particulièrement sensibles d'un point de vue stratégique ? Si le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet hier, Areva, de son côté, dit ne pas vouloir commenter cette dépêche.

Permis de construire

L'industriel se contente de dire qu'il est « *particulièrement vigilant à protéger les intérêts de ses clients et à maintenir des engagements pris au sein de la filière éolienne française... Nous restons concentrés sur l'exécution de nos projets via notre joint-venture Adwen, avec notamment la bonne performance des 600 MW démarrés avec succès l'an dernier en Mer du Nord allemande et avec le projet Wikinger à venir.* »

Fort de son expérience des turbines de 5 MW, Areva continue également de développer la turbine nouvelle génération de 8 MW. « *Le premier prototype sera monté avant la fin de l'année. Conformément au calendrier, la production en série démarrera en 2018* », explique-t-on au siège de l'entreprise.

Areva réaffirme également que le projet havrais est bel et bien engagé. Preuve en est, les travaux et les études qui ont été lancés sur le terrain il y a plusieurs mois. « *Adwen a sélectionné le groupement de maîtrise d'œuvre des deux usines avec Egis, Auxitec et Enia Architectes. Le groupement prépare en collaboration avec Adwen le schéma d'implantation détaillée de ces usines, ainsi que les dossiers de permis de construire. Les études géotechniques menées par CEBTP sont aujourd'hui achevées...* »

Le permis de construire doit être déposé au second trimestre 2016. Areva l'assure, la construction des usines pourrait se faire en 2017-2018. Si le projet était mené à bien, le site industriel du Havre situé sur le quai Joannès-Couvert pourrait générer près de 750 emplois directs.

F. H.

« Ça ressemble à du Monopoly »

Le député-maire du Havre et président de la Codah se refuse à tout commentaire. Son vice-président Jean-Paul Lecoq, maire PCF de Gonfreville-l'Orcher, est beaucoup plus disert.

« *Je ne commente pas une dépêche d'agence conjuguée au conditionnel* », a fait savoir hier Édouard Philippe, dont l'entourage rappelle qu'il se tient jour après jour au courant de l'évolution du dossier d'implantation des usines d'éoliennes au Havre.

« Un choix politique majeur »

De son côté, Jean-Paul Lecoq est très en colère. « *La fusion d'Areva avec l'espagnol Gamesa, qui pourrait remettre en cause l'implantation des usines d'éoliennes du Havre... Tout ça ressemble à du Monopoly, à ce capitalisme que je combats jour après jour* », réagit le vice-président de la Communauté de l'agglomération havraise. « *Cela illustre bien que face à l'économie de marché, les politiques se doivent de prendre la main. Vouloir développer les énergies renouvelables et l'éolien dans notre pays, c'est un choix politique majeur qui doit être porté avec force, comme avait su le faire la France lorsque la décision de développer le parc nucléaire français a été prise. L'Europe nous parle de concurrence libre et non faussée, et c'est précisément ce qu'il faut rejeter* », ajoute Jean-Paul Lecoq.

Pour le conseiller départemental communiste, le dossier de construction des usines d'éoliennes sur le port du Havre mérite une mobilisation générale des politiques et des acteurs économiques de l'agglomération et de la région tout entière. « *J'ai proposé à Édouard Philippe de l'accompagner chez Areva. Il ne l'a pas souhaité et lorsque les deux anciens présidents PS des Régions normandes sont venus au Havre avec les acteurs de la filière, j'ai remarqué que le dossier porté par Cherbourg était plus abouti que le nôtre.* »

Selon Jean-Paul Lecoq, la Ville du Havre, la Codah, le Grand Port Maritime du Havre et la chambre de commerce ont eu tort de considérer que le feu vert d'Areva allait suffire sur ce dossier. « *Il ne faut rien lâcher et tout est lié* », rappelle le maire de Gonfreville. Engagé pour le maintien de la cimenterie Lafarge de Saint-Vigor-d'Ymonville, il rappelle que sa production de ciment est la plus indiquée pour construire au Havre, quai de Bougainville, les socles des futures éoliennes du parc offshore de Fécamp. « *Nous devons continuer à faire pression et à l'échelle de toute la région* », conclut Jean-Paul Lecoq.

C. P.

===ETRANGER=====

BELGIQUE



<http://www.dhnet.be/actu/belgique/l-eolien-wallon-en-plein-renouveau-infographie-56ef087235702a22d591e6ca>

L'éolien wallon en plein renouveau (INFOGRAPHIE)

JULIEN CREPIN Publié le lundi 21 mars 2016 à 20h32 - Mis à jour le lundi 21 mars 2016 à 20h55



- **Exclusif: Les victimes des certificats verts attaquent Bruxelles et la Wallonie au civil**
- **Eolien: Carlo Di Antonio accable la politique de Philippe Henry**

BELGIQUE L'éolien redémarre en Wallonie, malgré le nombre élevé de recours.

En 2015, 29 éoliennes ont été installées en Wallonie totalisant une puissance supplémentaire de 65 MW (mégawatts) contre 25 MW installés en 2014. Potentiellement, l'éolien wallon atteint une puissance de 1.500 GWh (Gigawatt par heure) annuels en décembre 2015, soit 28 % de la consommation électrique résidentielle de la Wallonie (428.000 logements).

Selon l'association pour la promotion des énergies renouvelable (APERe), on ne dénombre pas moins de 311 éoliennes sur le territoire wallon, soit 708 MW effectifs.

Mais dans le sud du pays, la majorité de la production d'énergie éolienne est détenue par des développeurs privés. En termes de puissance, le secteur privé possède 91,3 % de la production d'électricité grâce à la force du vent.

Des citoyens participent aussi à la production d'électricité, majoritairement sous forme de coopératives. Ils possèdent un total de 47,6 MW, soit 3 % du total. Ensemble, la participation des collectivités locales est de 8,7 % du total des projets en recours, autorisés, en construction et en fonction.

L'éolien participatif connaît un succès de plus en plus marqué. De nos jours, plus aucun projet éolien ne se fait sans que la notion de retour financier à la communauté locale ne soit ouvertement discutée.

Par contre, la Wallonie reste en retrait au niveau de l'énergie "du vent" par rapport au nord du pays; en effet, en cinq ans, la capacité wallonne a gagné 200 MW alors que la Flandre voyait sa capacité croître du double.

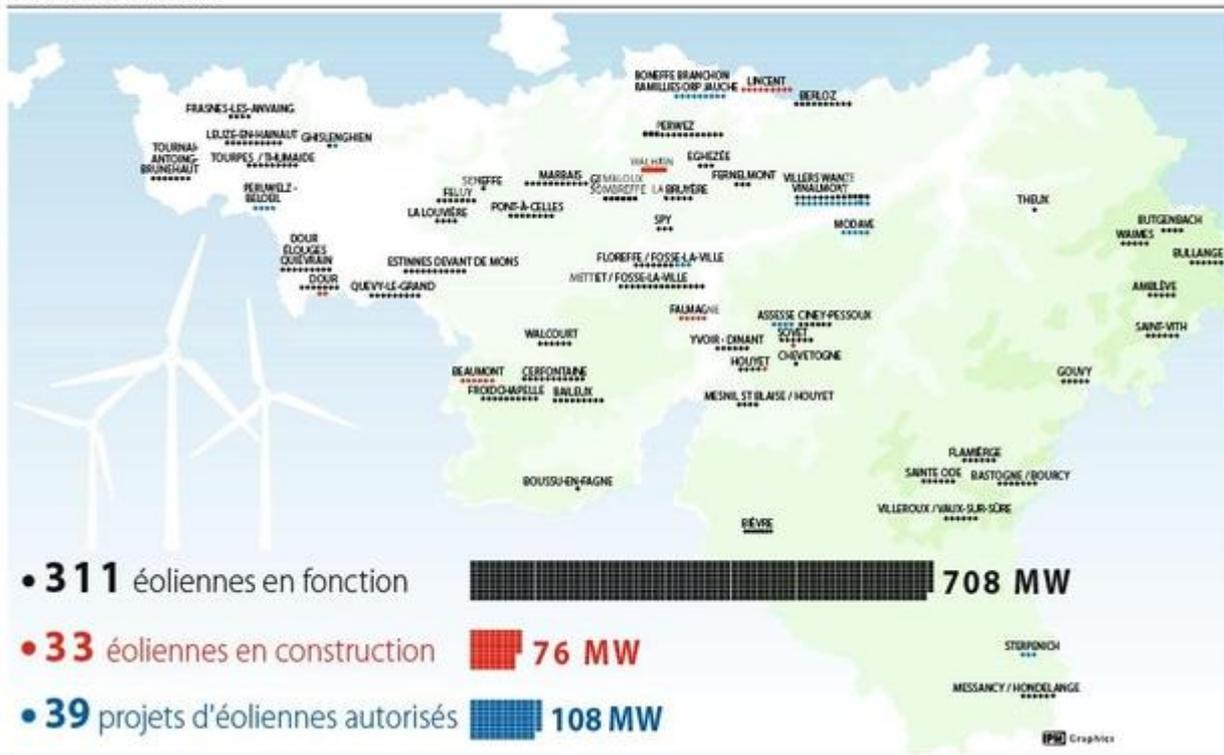
L'éolien est un enjeu majeur, tant au niveau politique, environnemental qu'au niveau économique.

Politiquement et écologiquement parlant, la Belgique doit se mettre aux normes européennes. La Commission Européenne a adopté des mesures énergétiques ambitieuses, baptisées *Objectifs 3x20*, qui visent d'ici à 2020 à produire 20 % de la consommation d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables, réduire les émissions de CO2 de 20 %, et accroître l'efficacité énergétique de 20 %.

Économiquement aussi, cette source d'énergie verte revêt une importance particulière. Selon un rapport de l'Irena (Agence internationale pour les énergies renouvelables), si la filière verte de l'énergie passe de 18 % actuellement, à 36 % de la consommation totale en 2030 aurait un impact considérable sur la qualité de l'air, *"Cette transition aboutirait à la création de millions d'emplois, sauverait énormément de vies et*

permettrait au monde de limiter la hausse de la température à deux degrés, comme le prévoit l'accord de Paris", explique Adnan Amin, directeur de l'Agence.

Les éoliennes en Wallonie



65 éoliennes dans les zonings et le long des autoroutes

Pour Maxime Prévot (cdH), ministre wallon des Voies hydrauliques et des Zones d'activités économiques, à l'avenir, des éoliennes pourront être implantées au cœur même des parcs d'activités économiques. Cette mesure va permettre de diminuer la dépendance énergétique des entreprises et d'accroître l'attractivité de toute la Région. "L'impact paysager y est moindre qu'au milieu de villages, l'énergie est produite de manière favorable au climat et cette mesure permettra, à terme, de diminuer la facture énergétique des entreprises qui se grefferaient directement sur l'éolienne. C'est bon pour l'environnement, l'emploi et le développement économique de toute la Région", se réjouit le ministre après l'installation de quatre éoliennes à La Louvière.

D'ici à 2020, un potentiel d'implantation de près de 40 éoliennes dans les zonings a d'ores et déjà été identifié. À ces 40 éoliennes dans les zonings, il faut en ajouter 25 le long des autoroutes wallonnes.

En effet, le ministre vient de faire modifier le code DT (développement territorial) afin de diminuer la distance légale à respecter pour l'installation d'une nouvelle éolienne le long du réseau routier. La distance a été réduite de moitié passant de 150 mètres (la hauteur maximale d'une éolienne) à 75 mètres. "Le risque qu'une éolienne tombe est presque nul selon les récentes analyses que nous avons reçues", précise Audrey Jacquiez, porte-parole du ministre Prévot.